

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Léonie Wahlen intitulée  
« La Commune a-t-elle pris toutes les mesures qui s'imposent pour se préserver  
d'une intrusion informatique malveillante ? »**

- Le président passe la parole à Mme Léonie Wahlen pour le développement de son interpellation.
- Mme Véronique Villaine : souhaiterait ajouter une question complémentaire, et est désolée de ne pas avoir fait sa demande plus tôt par écrit, mais l'interpellation a été transmise ce jour aux Conseiller·ère·s et elle n'était pas disponible pour le faire. Elle aimerait savoir s'il est prévu des audits de sécurité et, dans l'affirmative, à quelle échéance ont-ils lieu et qui les mène ?
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité souhaite répondre à l'interpellation de Mme Léonie Wahlen directement et remercie le Bureau pour avoir transmis l'interpellation à la Municipalité, ce qui lui a permis de préparer cette réponse sur un sujet d'actualité qui est évidemment très important.

À la question « *La Municipalité est-elle consciente des enjeux et a-t-elle pris toutes les mesures nécessaires dans l'état actuel de nos connaissances et de nos technologies pour limiter les impacts qu'une telle intrusion pourrait avoir ?* », la Municipalité donne la réponse suivante : Depuis le début de l'année 2021, une recrudescence générale des attaques informatiques, ciblant des sociétés privées et entités publiques, est constatée. Soucieuse de cette problématique et consciente que le risque zéro n'existe pas, la Municipalité, avec le soutien de l'Administration, a pris des mesures complémentaires pour y répondre. La sécurité des technologies, de l'information et de la communication (TIC), qu'elles soient physiques, donc l'accès à l'infrastructure, ou logicielle, soit les outils de gestion et les applications métiers, est jugée primordiale par la Municipalité. Les axes d'amélioration repérés par l'Administration ont fait ou font encore l'objet de mesures correctives et/ou complémentaires.

À la question posée « *La Municipalité a-t-elle sensibilisé tous les acteurs et collaborateurs aux nouvelles stratégies et aux dernières ruses qui sont utilisées pour s'introduire dans le système informatique d'une organisation ?* », la Municipalité répond qu'une formation « Sensibilisation à la cybercriminalité » a été organisée par l'Administration, en collaboration avec un spécialiste du domaine. S'adressant à tou-te-s les collaborateur-trice-s, cette formation est optionnelle pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un environnement de travail informatique ou aux collaborateur-trice-s auxiliaires, mais est obligatoire pour les autres. Après avoir suivi cette formation, toutes et tous les collaborateur-trice-s disposant d'un environnement de travail informatique doivent signer les nouvelles directives informatiques qui ont été validées par la Municipalité lors de sa séance du 17 mai 2021. À noter également que, ponctuellement, les collaborateur-trice-s sont sensibilisé-e-s par courriel à des cas concrets, par exemple des tentatives de piratage de mots de passe sur les systèmes de messagerie. La Municipalité et l'Administration maintiennent leur attention et continueront de déployer toute la vigilance nécessaire à la sécurité informatique de la Ville.

En ce qui concerne la question de Mme Véronique Villaine, elle a assisté hier matin à une séance d'information de l'Union des communes vaudoises (UCV), qui recommande aux communes un audit par la société cyber-safe, laquelle met à disposition des communes un certain nombre d'outils dans le but justement de faire un audit. Voilà l'information qu'elle peut donner. Pour le surplus, elle croit qu'il

faut être conscient qu'il est inutile de se mettre en danger, que le fait de trop parler de ce sujet pourrait aussi créer des difficultés, et elle remercie les Conseiller·ère·s pour leur compréhension et leur confiance envers les efforts qui sont faits par la Municipalité pour endiguer ce fléau.

- Le président demande à Mme Léonie Wahlen si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante.
- Mme Léonie Wahlen : répond par l'affirmative et remercie la Municipalité.
- Le président constate que la réponse à la question posée par Mme Véronique Villaine reste ouverte, sachant que la Municipalité ne souhaite pas partager toutes les mesures techniques et les détails de sécurité pour ne pas créer des vulnérabilités publiques. En outre, le président relève qu'une interpellation doit se faire par écrit. Si Mme Véronique Villaine souhaite qu'il soit répondu à sa question, elle doit donc déposer une interpellation écrite.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.